

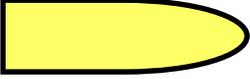


Bien Vivre n° 95

Meilleurs vœux
2023



SOMMAIRE

	L'édito page 3
	La sécurité et les travaux pages 4 à 6
	L'environnement pages 7 à 10
	Les Ateliers de Béa page 11
	La culture page 12
	Le sport page 13
	La Poste page 14
	Les informations pages 15 à 20
	L'enfance page 21
	Les manifestations pages 22 à 26
	A ne pas manquer page 27



L'invitation des vœux du Maire à la population se trouve page 28





Stéphane DUFLOUX, Adjoint délégué aux sports et à la communication

**Trucidiennes,
Trucidiens,**

C'est avec plaisir que je profite de cette tribune pour m'adresser à vous.

Cela fait deux ans et demi que l'équipe municipale œuvre au quotidien pour notre commune. Plus d'un tiers du chemin du mandat que vous nous avez confié a déjà été parcouru.

Deux ans et demi que j'ai décidé d'intégrer cette équipe dynamique et de m'engager pour ma commune afin d'améliorer notre cadre de vie.

Dans un mandat, il y a les projets certes, mais il y a aussi la méthode. Nous attachons une grande importance à la proximité avec vous tous, habitants, associations, entrepreneurs. Avec toute l'équipe, nous avons été ravis de vous retrouver cet été à l'occasion d'événements festifs comme ce fut le cas lors des bars concerts, du cinéma de plein air, du feu d'artifice, de la fête des flots ou la première soirée des entreprises.

Dans la conduite de notre action, nous poursuivons plusieurs objectifs au travers de différents projets qui nous semblent essentiels pour notre commune :

♣ **La réhabilitation du Château Rozé en mairie, qui permettra de donner à notre commune, agents et élus, les moyens de travailler dans de meilleures conditions dans un cadre exceptionnel et aux Trucidiennes et Trucidiens d'être accueillis dans des locaux adaptés aux besoins d'aujourd'hui.**

♣ **La construction du centre commercial sur Trouy nord va enfin voir le jour courant 2023. Ces derniers mois, notamment avec la crise sanitaire et la hausse du prix du pétrole, ont conforté notre choix d'avoir des commerces et des services de proximité. En parallèle, la construction de nouveaux logements permettra de redynamiser Trouy nord avec de nouveaux petits Trucidiens pour nos écoles.**

♣ **La hausse des prix et notamment de l'énergie nous amène à préparer l'avenir par l'investissement dans des équipements moins énergivores, donc moins coûteux pour notre commune.**

Dans le travail qui m'incombe au travers de mes fonctions, renforcer la communication, la transparence de nos projets et de nos actions est l'une de mes priorités. A l'ère du tout numérique, il était essentiel pour moi que la ville de Trouy puisse être connectée avec sa population.

En compléments des moyens de communication déjà existants (Bien Vivre, Reflet Municipal), la présence de notre commune sur les réseaux sociaux comme Facebook ou Instagram nous permet de mieux vous informer et d'avoir des canaux de communication plus élargis et plus rapides. Certaines publications ont montré un intérêt particulier au vu des nombreuses réactions ou commentaires postés. Comme indiqué précédemment, notre volonté d'être transparent nous semble primordiale. Cependant, je déplore certains commentaires pas toujours constructifs et non fondés.

Au travers des 14 associations sportives, les Trucidiens et Trucidiennes bénéficient d'un large panel pour la pratique d'une activité physique. Je souhaite développer une proximité et pouvoir aider nos associations sportives comme la mise en place de structures pour le développement de celles-ci.

La construction du boulodrome ou la nouvelle association « Form Fitness Trouy », avec ses 140 licenciés, sont de parfaits exemples.

Nos projets sont guidés par ces objectifs et par des valeurs fortes de justice sociale, de progrès et de cohésion.

En attendant de vous retrouver pour les vœux à la population le vendredi 6 janvier 2023, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Des emplacements de stationnement réservés aux véhicules transportant des personnes à mobilité réduite sont matérialisés sur la commune de Trouy aux endroits suivants :

AU BOURG

- Place de la Mairie,
- Place Jean Moulin (groupe scolaire),
- Rue du 19 mars 1962,
- Rue Louise Michel (devant la Poste),
- A l'Espace Jean-Marie Truchot,
- Route de La Chapelle (devant le stade),
- Avenue des Anciens Combattants,
- Allée des Mirabelles,
- Parking du Centre de Loisirs,
- Parking du Cimetière,
- Rue des Garennes,
- Allée de la Ruelle.

AU NORD

- Avenue Roland Garros,
- Place de la mairie annexe,
- Devant les groupes scolaires du Nord.



Les utilisateurs de ces places réservées doivent être porteurs d'une carte de stationnement de modèle Carte Européenne de Stationnement, Carte de Mobilité Inclusion (CMI) stationnement, un macaron Grand Invalide de Guerre (GIG) ou Grand Invalide Civil (GIC).

La carte doit obligatoirement être placée en évidence derrière le pare-brise du véhicule et dans le coin inférieur gauche. La durée maximale de stationnement sur ces emplacements est fixée à douze heures. Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie par une amende de 4^{ème} catégorie

RAPPEL SUR LA CIRCULATION DE LA RUE DU PARADIS

Les panneaux connus de tous les usagers sont situés rue du Paradis, de part et d'autre de l'intersection avec la rue Louise Michel.

Dans le sens de circulation église-cimetière, au carrefour, on trouve ce panneau. Les usagers de la route doivent laisser la priorité d'engagement aux véhicules venant en face, ils ne doivent pas s'engager si un véhicule est déjà engagé dans le rétrécissement de la voie.



Dans le sens de circulation cimetière-église, au carrefour, on trouve ce panneau. Les usagers ont une priorité d'engagement dans ce sens de circulation mais si un véhicule est déjà engagé dans le rétrécissement, ils ont l'obligation de laisser le passage et ne doivent pas s'engager ; ils doivent donc s'arrêter et laisser libre le passage, si besoin en se rabattant sur la droite.

Malheureusement, on constate souvent des conducteurs qui confondent la priorité d'engagement avec la notion d'être prioritaire et qui circulent malgré tout dans l'intersection lorsqu'un véhicule en face est engagé.

Il s'ensuit souvent des appels de phares ou tout autre comportement agressif de la part de conducteurs pensant être dans leur bon droit mais qui ne le sont pas. Ils peuvent même pousser les conducteurs à s'arrêter sur les lignes au sol « stop ».

Il serait bien mieux que tous les usagers respectent le code de la route et circulent de manière plus calme et plus apaisée sur une rue dont la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h.

REFECTION DE LA VOIRIE



La commune a inscrit la réfection de la voirie de la rue des Iris, de la rue des Pervenches et de la fin de la rue de Grandfond au budget d'investissement 2022.

Sur proposition de notre maître d'œuvre, nous avons choisi de refaire également le revêtement de la chaussée de la rue des Noyers pour boucler tout le quartier avec une voirie neuve.

Ces voies sont des rues anciennes de Trouy, pour certaines âgées de plus de 45 ans, dont le revêtement était d'origine. Il était nécessaire de le reprendre pour continuer la politique d'amélioration du cadre de vie de notre ville.

Les travaux ont eu lieu du 25 au 30 août 2022 : les deux premiers jours étaient consacrés au rabotage et à la préparation de la voie. Les enrobés ont été réalisés sur l'ensemble du chantier les deux derniers jours.

Le carrefour de l'avenue du Cabaret présentait des défauts structurels avec de nombreuses fissures dues aux charges importantes avec le passage des bus. La commune a donc inscrit aussi ce carrefour en réfection. La période de fin d'été est la plus propice avec une circulation moins active et une chaleur moins importante.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS. Le montant des travaux s'élève à 86 000 € HT, subventionné par la DETR à 35 % dans le cadre du programme de voiries 2020-2023.



A71 BRETELLE BOURGES - BILAN DE LA CONCERTATION

Du 20 juin au 22 juillet 2022, une concertation publique a été engagée pour la **création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n° 7 de Bourges** sur l'autoroute A71, sous l'égide du Préfet du Cher.

Vous avez été nombreux à vous renseigner et à contribuer à ce projet.

123 contributions ont été émises et 654 avis ont été exprimés (une contribution pouvant contenir un ou plusieurs avis). Sur la totalité des contributions, **106 se montrent favorables ou neutres** face à la réalisation de ce projet.

Le bilan de la concertation a été rendu public par le Préfet du Cher. Il est disponible auprès des collectivités et des communes concernées. Il est également consultable et téléchargeable sur le site du projet www.A71bretellebourges.fr et sur le site de la préfecture : www.cher.gouv.fr.

Ce bilan sera intégré au Dossier de Demande de Principe (DDP) que VINCI Autoroutes et l'ensemble des co-financeurs déposeront auprès des services de l'État d'ici la fin de l'année.

Une décision ministérielle sera ensuite délivrée par l'État, donnant ainsi un accord ou un refus quant à la poursuite des études.



TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET FOSSÉS



L'orage très violent du 21 juin dernier a révélé des problèmes d'écoulements des eaux pluviales de manière importante.

Plusieurs tronçons de réseaux ont été curés par une entreprise spécialisée. Des inspections télévisées ont eu lieu sur quatre secteurs du réseau (rue de la Saunière, impasse de la Pertuisane, route de Châteauneuf et avenue des Anciens Combattants), montrant des défauts structurels ou la présence de racines empêchant le bon écoulement des eaux.

Une entreprise a été missionnée pour déraser les accotements de la rue Hanriot, curer les fossés de la route de Châteauneuf et l'allée Sainte-Hélène, raccorder deux puisards sur le réseau et créer une traversée de route pour intercepter les eaux de la rue Hanriot.

Des regards et des grilles avaloirs sont améliorés, des cunettes béton sont créées, des grilles supplémentaires sont posées.

Ces travaux, d'un montant de 20 000 € HT, constituent la première tranche de travaux d'eaux pluviales.

En collaboration avec les services de Bourges Plus, trois secteurs font l'objet d'une étude approfondie (étude de bassin versant) pour connaître les travaux complémentaires les plus judicieux à lancer en 2023.



PISTE BMX CROSS

La piste de cross, qui date de 2006, située à la Trouée Verte, nécessitait d'être refaite pour satisfaire les sportifs.

Les jeunes pratiquants et le maire se sont rencontrés sur site, en juillet, pour déterminer leurs besoins et leurs souhaits.

La commune a missionné l'entreprise COLAS pour effectuer un dérasement, la réfection des bosses et des virages, et un reprofilage de la piste pour un coût d'environ de 4 000€.



TRAVAUX ROUTIERS SUR LA RD 2144

Entre le 14 et le 21 novembre, le Département du Cher a procédé à la réfection complète de la couche de roulement de la RD 2144.

Sur plus de 4 km, entre le giratoire de la porte de Saint-Amand et l'entrée de Bourges, les travaux d'enrobés ont consisté au rabotage de la chaussée et la mise en place d'un béton bitumineux de 6 cm d'épaisseur sur l'ensemble de la voirie.

Ce chantier, d'un coût de 600 000 € HT, réalisé par l'entreprise Colas, est entièrement financé par la Direction des Routes et de la Mobilité du Conseil départemental du Cher.





LE GUIDE NATURE

Nous vous invitons à prendre connaissance du Guide Nature distribué avec ce Bien Vivre.

Vous y trouverez des informations sur la commune et sur les questions que vous vous posez peut-être.

Bonne lecture.

PROPRETE CANINE

Afin de répondre aux diverses sollicitations des propriétaires canins respectueux de l'environnement, la municipalité a fait installer cinq «toutounets» sur différents points de promenade au bourg et au nord (Trouée Verte, place des Talleries, Parc des Petits Lutins, l'Espace JMT, rue Louise Michel) pour un coût de 4 134 €.

Le sachet est compostable et nous vous remercions de les utiliser de manière raisonnée sans faire d'abus.



ECLAIRAGE PUBLIC



En 2020, la commission travaux avait émis l'idée de procéder à une extinction partielle ou totale de l'éclairage public. Plusieurs communes de l'agglomération se sont engagées sur cette voie, avec des retours plutôt satisfaisants. L'impact est très positif sur la biodiversité. La commune de Trouy a lancé, en novembre 2021, une expérimentation d'extinction de l'éclairage public sur plusieurs voies de lotissements entre minuit et 5 h du matin. Les retours que nous avons eus, avec les services de police et le SDIS, ne montrent pas d'augmentation des actes de délinquance et d'accidents.

La commission travaux et le bureau municipal ont souhaité que la commune étende cette mesure à l'ensemble du territoire communal. Depuis cette évaluation en avril 2022, nous avons sollicité le SDE 18 et l'entreprise CITEOS, en charge du secteur éclairage public dont dépend Trouy, pour lancer les études techniques.

Il en ressort une nécessité de modifier les systèmes de commandes de 25 armoires (la commune en possède 44). Le coût de ces travaux s'élève à 7 410 € HT. Ces travaux seront réalisés d'ici la fin d'année.

L'extinction de l'éclairage public commencera début janvier 2023, de 23 h à 5h du matin.

Nous allons cependant continuer d'éclairer les endroits pourvus de caméras de vidéoprotection et les lieux-dits situés hors agglomération sur des axes très circulés (La Grange Saint-Jean, La Fosse Berthaud, Le Pontet, le chemin des Mondors, ...).

La commune se réserve la possibilité de revoir, au cas par cas, l'extinction de certains secteurs suivant les retours de la population ou des services de police.

N'hésitez pas à faire remonter toute interrogation à ce sujet en mairie.

LA DECHETTERIE

Attention, depuis le 2 octobre 2022, la déchetterie des Danjons est définitivement fermée. La plus proche se situe à Saint-Doulchard au rond-point "Porte de Berry Bouy", sur la rocade.

Vous pouvez également vous rendre sur les autres déchetteries de l'agglomération de Bourges Plus et notamment celle des quatre Vents à Bourges.

TROUY			SAINT-DOULCHARD "Porte de Berry"
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 9h à 12h 14h à 18h 9h à 12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			

EN 2023, DU CHANGEMENT DANS LA POUBELLE JAUNE !

Au 1er janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers seront à déposer dans le bac jaune. Cette petite révolution va conduire à trier et recycler de plus en plus de déchets, tels que les pots (yaourts, crème, ...), les barquettes (de viande, ...) et les films plastiques (emballages de packs d'eau, ...) qui sont aujourd'hui jetés dans les ordures ménagères et incinérés.

UNE ÉVOLUTION QUI PERMET DE RÉPONDRE À PLUSIEURS ENJEUX :



- **Plus simple** : Tous les emballages et tous les papiers iront dans le bac jaune ou la colonne d'apport volontaire, en vrac, sans sac, et sans nécessité de les laver.
- **Moins de déchets enfouis ou incinérés** : ce sont plus de 3 kg d'emballages par personne et par an aujourd'hui jetés dans les ordures ménagères qui devraient être collectés dans le bac jaune, soit près de 300 tonnes supplémentaires de déchets qui pourront ainsi être valorisés.
- **Plus écologique** : les nouveaux emballages triés ne seront plus des déchets mais des ressources, de véritables matières premières pour fabriquer de nouveaux objets et donc réduire l'impact environnemental.
- **Plus durable** : le recyclage permet d'économiser de l'énergie, de limiter les gaz à effet de serre et la pollution, car il est moins consommateur d'énergie que la production de matières premières.

NETTOYAGE DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE



En cas de chute de neige, les trottoirs doivent être déblayés et dégagés sur une largeur d'environ 1m50.

S'il n'existe pas de trottoir, une bande de même largeur doit être dégagée en bordure des propriétés riveraines.

En cas de verglas, les trottoirs peuvent être saupoudrés de sable sur une largeur de 1m50.

Nous sommes responsables devant chez nous. Merci de faire tant que possible un petit balayage : neige, feuilles, déchets, ...

Les commerçants et bon nombre de concitoyens le font régulièrement. Un petit effort de tous, c'est la sécurité qui y gagne. Merci d'y penser.

«PLANTEZ LE DÉCOR »



L'opération « Plantez le décor », initiée par le PETR Centre Cher, permet de financer de nombreuses plantations pour les communes et les particuliers.

La commune de Trouy a acheté plus de 600 arbres et arbustes.

Le mois de novembre est le mois le plus propice aux plantations.

Voici un exemple d'ifs style « art topiaire » mis en place dans le parc du château.

Art topiaire : l'art topiaire consiste à tailler les arbres et arbustes de jardin dans un but décoratif pour former des haies, des massifs ou des sujets de formes très variées, géométriques, personnages, animaux, ...



ATELIER PLANTATION D'ARBRES

Un atelier plantation d'arbres d'alignement (tilleuls, noyers,...) et d'une haie champêtre aura lieu le **samedi 10 décembre 2022 à partir de 9h30** sur le parking du stade, route de La Chapelle.

Il est conseillé de venir avec des vêtements chauds, des bottes, des gants de jardinage et si possible avec un sécateur, une fourche bêche, un croc, une griffe à gazon.

Une boisson chaude sera offerte aux participants.

Merci de vous inscrire en Mairie au 02 48 64 78 13 ou valerie.georges@ville-trouy.fr avant le jeudi 8 décembre.

 **inforoute 18.fr**
 **m.inforoute 18.fr**

0 800 151 518 Service & appel gratuits

twitter  **@cg_18**

SECHERESSE ANNEE 2022

Régulièrement, la sécheresse a des impacts et d'éventuelles conséquences sur les propriétés bâties telles l'apparition de fissures ou l'aggravation de fissures existantes.

En effet, des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols peuvent être constatés.

Dans ce contexte, la reconnaissance en état de catastrophe naturelle peut être demandée pour permettre aux victimes des dommages, provoqués par un phénomène naturel, d'être indemnisées par leur assurance.

La ville de Trouy a déjà été reconnue en 2018, en 2019 et en 2020 en état de catastrophe naturelle.

Cette année, la France a connu une période de sécheresse intense, qui a touché l'ensemble du territoire, et Trouy n'a pas été épargnée.

Pour cette raison, il est envisagé d'engager une demande de catastrophe naturelle auprès des services préfectoraux.

Pour étayer cette demande, nous souhaiterions recenser les habitations impactées par la sécheresse 2022.

Si vous pensez être concernés, nous vous prions de bien vouloir vous faire connaître en mairie au plus tard le **31 décembre 2022**.

Contacts

Site internet <https://www.villedetrouy.fr/>

Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 TROUY

Tél 02-48-64-78-18

E-mail : mairie@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Mardi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi 9h00 à 12h00 Mairie-annexe : 14h à 16h

Jeudi 9h00 à 12h00

Vendredi 9h00 à 17h00



MONOXYDE DE CARBONE



Ce gaz invisible, inodore, toxique et mortel provoque des maux de têtes, des nausées, des vomissements, des vertiges, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- * faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel,
- * faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans,
- * ne bouchez pas les aérations de votre logement.

Renseignez-vous et procurez-vous le dépliant sur www.logement.gouv.fr.

Jeux et tricot

Un lundi sur deux de 14h30 à 17h30 des jeux et tricot au Centre de Loisirs, le 5 décembre, les 16 et 30 janvier, le 27 février.

Découverte de la flore

Découverte de la flore dans le bois du château au cours d'une balade animée par Nature 18, animation très intéressante qui a réuni une vingtaine de personnes.



Les Ateliers de Béa, associés au Jardin de Victorine, ont proposé 3 séances pour s'informer sur la **prévention des chutes**, maintenir ses capacités physiques, adapter son lieu de vie intérieure ou extérieure ... animées par un ergothérapeute et une psychomotricienne de 15h à 17h au Centre de Loisirs et au jardin pédagogique du château. L'atelier était complet.

Faites travailler votre mémoire pour mieux vieillir grâce à PEPS Eurêka

Les délégués MSA de l'échelon local Champagne Sud, en partenariat avec les Ateliers de Béa de Trouy, ont organisé une réunion d'information avec inscription aux atelier mémoire, soit 10 séances qui ont commencé le 20 octobre. L'atelier est également complet.



Art floral

Les Ateliers de Béa proposent de l'art floral le mardi 6 décembre à 14h30 au Centre de Loisirs avec une participation de 15 € par personne. Places limitées : s'inscrire au 02 48 64 78 78 ou au 02 48 20 38 51 en laissant un message.

Intergénération

A noter que, durant une semaine, les seniors ont préparé serviettes et couverts pour la soirée Beaujolais. Ils ont aussi peint 150 boîtes à œufs en vue de l'organisation de la chasse aux œufs de Pâques l'année prochaine.



**Renseignements « Les Ateliers de Béa » au 02 48 64 78 78
 Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook**

LE COEUR DE VOTRE VILLAGE, NOTRE ÉGLISE

L'église de Trouy, dépourvue de transept et de chœur, ne consiste qu'en une nef rectangulaire du XVIIème siècle, recouverte jadis d'une charpente, aujourd'hui d'un berceau de plâtre.

Retouchée plusieurs fois notamment aux XVIème et XVIIème siècles, notre église comprend une abside circulaire du XIIème siècle qui a conservé, dehors, quelques corbeaux à têtes grossières bien que la voûte ait été refaite en 1668. La baie d'entrée repose sur de larges consoles où sont sculptées de belles feuilles d'acanthé et de choux.

Sous les consoles de la baie d'entrée, les angles des pieds droits ont été abattus et soutenus par des têtes d'anges peut-être du XVIème siècle.



L'oratoire de gauche est voûté sur nervures ogivales de profil évidé. Il est éclairé d'une petite fenêtre à meneaux polylobés au sommet, qui a conservé des restes de vitraux très fin.

Une inscription dans le mur occidental de l'oratoire de gauche nous apprend les noms des fondateurs, la famille Gouault : Jean Gouault, son épouse Denise et leur fils Jean, prêtre natif de Trouy, lequel fit faire cette chapelle en 1479.

A gauche de la baie du chœur, on peut lire sur une autre plaque :

*CI GIST LAQVES DEBRIELLE ESC.CY
DEVANT SEIG DE TROY ET DAME
BARBE GVERIN SA FEMME PRIEZ POUR
EUX 1693 (ci gît Jacques Debrielle esc.ci
devant seigneur de Trouy et dame
Blanche Guerin sa femme 1693).*



L'oratoire de droite a été bâti, orné et enrichi par Noble Pierre Roze Seigneur de Trouy et de dame Perette Marchand, son épouse, en 1690 et restauré par la famille Vergne.

Vous pouvez admirer dans cet oratoire un écusson aux armes du fondateur, les ROZE, ainsi qu'une plaque de la famille VERGNE.

En 1810, le porche a été reconstruit dans le style roman.

En 1856, l'église a été agrandie et son clocher reconstruit.

En 1858, le clocher a subi quelques restaurations.

Le clocher est aujourd'hui près du pignon occidental. Les cloches datent de 1876, elles ont été achetées par souscriptions.



**JE VOUS INVITE A ALLER VISITER NOTRE ÉGLISE.
Regarder, observer, admirer l'intérieur et l'extérieur.**

**Nathalie Berniot
Adjointe au maire en charge de la culture**



DU NOUVEAU SUR LES COURTS DE TENNIS

Les courts de tennis sont ouverts en accès libre **sauf le samedi matin de 9 h 30 à 12 h** (créneau réservé aux licenciés du Club de Tennis de Trouy).

SPORT ADAPTÉ E.S.TROUY

Chaque mercredi après-midi, sur le stade synthétique de la ville, les différences de chacun s'effacent le temps d'un match.

Les éducateurs du club (Menard Noa) accueillent les jeunes de l'Institut Médico Éducatif du Gedhif 18 pour l'entraînement hebdomadaire.

Prochain objectif : permettre à deux jeunes de l'IME de participer aux entraînements avec les U9 !

Pour rappel, le club s'est affilié à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) depuis 2020.

Sur l'inclusion en plus de l'IME, l'équipe des U11 accueille un jeune depuis un an aux entraînements. Les U18 font de même et le jeune joue chaque week-end de match.

Concernant les seniors, Anthony Jeanjon fait partie du groupe D3 (bravo encore pour son parcours).

La section adaptée adultes du samedi vient de remporter pour la deuxième année consécutive la Coupe Régionale Para Futsal Adapté.



LE PASS'SPORT, C'EST QUOI ?



Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire.

Qui est concerné ?

- Né(e) entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) (6 à 17 ans révolus)
- Né(e) entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) (6 à 19 ans révolus)
- Né(e) entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et tu bénéficies de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) (16 à 30 ans)

- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Renseignements sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport-une-aide-financiere-la-pratique-sportive-295

SUPPRESSION DE LA PERMANENCE DU CONSEILLER AU BUREAU DE POSTE DE TROUY



Suite à la requête d'un administré, instruite par les services de la mairie, lesquels ont sollicité de plus amples explications, La Poste a confirmé la suppression de la permanence physique du conseiller au bureau de la Poste de Trouy.

Désormais, le conseiller organise ses permanences physiques au bureau de Bourges Aéroport.

Cette suppression fait suite à une révision de l'organisation pour le secteur, dont Trouy fait partie et encore une fois est motivée par une faible fréquentation, ...

Toutefois, le conseiller suit toujours sa clientèle : par téléphone et par rendez-vous physiques, à condition que les personnes se déplacent à Bourges. Il n'y aura plus de rendez-vous sur Trouy.

Il est important de signaler que la Municipalité n'a pas été officiellement informée de cette suppression, qu'aucune information n'a été a priori diffusée aux administrés et que des personnes, notamment âgées et à mobilité réduite, peuvent rencontrer des difficultés pour se rendre à Bourges.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, LA GAMME COURRIER EVOLUE !

Vos envois quotidiens

Lettre verte
Nouveau délai : distribuée en J+3*
1,16 €**

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus***.

Vos envois urgents

e-lettre rouge****
distribuée en J+1*
1,49 €**

- Disponible en bureau de poste et sur laposte.fr (24h/24 et 7j/7)
- Courrier rédigé en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, imprimé par La Poste et distribué par le facteur

Option de suivi de distribution disponible pour 0,50 € de plus***.

Vos envois importants

Lettre Services Plus
distribuée en J+2*
2,95 €**

Plus de services avec :

- Suivi inclus et notifications expéditeur et/ou destinataire***
- Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres***
- Compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif***

Vos envois en recommandé

Lettre recommandée
Nouveau délai : distribuée en J+3*
4,83 €**

- Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
- Accusé de réception en option***

Lettre internationale
Délais internationaux +1 jour, consultables sur laposte.fr
1,80 €**

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1^{er} janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1^{er} janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J+3*.

* Délais de distribution indicatifs.
** A partir de/Nets de taxe.
*** Voir conditions contractuelles des offres.
**** Le nom commercial « e-lettre rouge » correspond à l'actuelle Lettre en ligne.

VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE : une aide de 100 € pour préparer le BAFA ou le BAFD



Vous avez effectué une mission de Service civique en 2022 ? Vous vous apprêtez à en faire une d'ici la fin de l'année ? Vous pouvez dans ce cas bénéficier d'une aide de 100 € pour passer votre Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou votre Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Tout volontaire qui a débuté ou débutera une mission de Service civique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 peut bénéficier de cette aide. La réduction de 100 € s'applique automatiquement sur le prix de la formation délivrée par les organismes habilités. Pour en profiter, il faut présenter sa carte de volontaire ou son contrat de Service civique directement auprès de l'organisme de formation.

Vous pourrez profiter de ce dispositif d'aide entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2023.

Rappel : Le Service civique est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ni d'expérience. Il peut s'effectuer au sein d'associations, de fondations, de collectivités territoriales, d'établissements publics, de services de l'État, d'entreprises solidaires d'utilité sociale, etc. Vous pouvez retrouver toutes les [missions de Service civique en France](#), près de 32 000 annonces sont disponibles.

Bafa : vous pouvez vous inscrire dès l'âge de 16 ans !

Vous avez 16 ans révolus ? Vous pouvez désormais vous inscrire au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) dès cet âge, comme le prévoit le décret paru au Journal officiel le 14 octobre 2022.

Ce décret est entré en vigueur le 15 octobre 2022. Vous n'êtes donc plus obligés d'attendre vos 17 ans pour vous inscrire, vous devez avoir 16 ans au moins le premier jour de la session de formation générale.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est toujours ouvert quant à lui à partir de 18 ans et permet d'exercer la fonction de directeur des accueils de loisirs ou des séjours de vacances pour une durée de 5 ans.

Selon une précision apportée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), les candidats pourront créer leur dossier de formation dès 15 ans et 6 mois.

Cette mesure d'abaissement de l'âge minimum pour préparer le BAFA est destinée à pallier la baisse quasi continue du nombre de titulaires du diplôme depuis 10 ans, alors que les besoins en animateurs sont toujours soutenus. D'autre part, cet abaissement répond au souhait de la plupart des jeunes de pouvoir s'engager dans une activité occasionnelle au moment de leur majorité en ayant suivi l'ensemble du cursus.

Rappel : pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- une session de formation générale : acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (8 jours minimum) ;
- un stage pratique (en France obligatoirement) : mettre en œuvre les acquis et l'expérimentation (14 jours minimum) ;
- une session d'approfondissement (6 jours minimum) ou de qualification (8 jours minimum) : approfondir, compléter, analyser les acquis et les besoins de formation.



MUTUALE, LA MUTUELLE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS



Bourges Plus, qui réunit 17 communes dont la ville de TROUY, a mené une réflexion afin de proposer aux habitants et aux travailleurs de son territoire une offre de mutuelle de santé attractive et de qualité.

Par le biais d'un appel à partenariat, Bourges Plus a retenu Mutuale, La Mutuelle Familiale, comme mutuelle partenaire laquelle répond aux critères de solidarité, d'entraide, d'accompagnement et de proximité.

Dans le cadre de cette démarche et à la demande des élus, Mutuale a créé l'offre santé Mut'Village réservée aux habitants des collectivités partenaires.

Les garanties de cette offre ont été conçues pour favoriser l'accès aux soins et accompagner au quotidien des populations dans leurs besoins de santé tout en préservant leur pouvoir d'achat.

L'offre santé Mut'Village a été présentée lors d'une réunion publique le 23 novembre dernier, à l'EJMT.

Une permanence, animée par un(e) conseiller(ère) est organisée dans les locaux du C.C.A.S. de Trouy (1 allée des Anémones), depuis le 2 décembre 2022, tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent en contactant Madame Corinne Gatimel, responsable du CCAS au 02 48 64 78 78, @ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : lundi, mardi, jeudi : 8h à 12h30 et 13h30 à 17h, mercredi : 8h à 12h30, vendredi : 8h à 12h

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'agence Mutuale de Bourges, 11 avenue du 11 novembre 1918 par mail agence.bourges@mutuale.fr ou prendre rendez-vous sur www.mutuale.fr.

DE JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Irlande, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Joelle, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 3 mois à partir de janvier 2023. Elle aime danser et peindre. Elle fait également de la couture.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Paul, jeune irlandais de 16 ans, est passionné par la culture française. Il fait du football, de la natation et pratique de temps en temps le golf.

Il souhaite venir en France pour 2 mois à partir de janvier 2023.

Il rêve de maîtriser la langue française.

Jakob, jeune allemand de 15 ans, viendra en France pour 6 mois. Il a de nombreux hobbies, dont le handball, le basket, la musique, et il joue de la guitare

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo, Vanessa Simon - 02.99.20.06.14—v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale: Line SMEYERS, 14 rue de la Prissé—18570 La Chapelle-Saint-Ursin
line.smeyers@gmail.com, 06 74 57 80 83



SERVICE-PUBLIC.FR A FAIT PEAU NEUVE LE 18 JUILLET 2022



Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française, a lancé sa nouvelle version le 18 juillet 2022 (la dernière refonte datait de septembre 2015). Point d'entrée privilégié des Français pour accéder à l'information administrative depuis plus de 20 ans, Service-Public.fr a évolué pour être davantage personnalisable et plus simple d'utilisation autour des événements de vie des usagers : nouvelle page d'accueil, parcours personnalisés, navigation simplifiée, réorganisation des contenus, ...

Service-Public

Une aide personnalisée pour les citoyens

« Je déménage », « J'attends un enfant », « Je recherche un emploi », « Je prépare ma retraite », le site fonctionne désormais à partir des besoins des usagers. Dans la rubrique « Comment faire si ? », 19 événements de vie sont proposés. Ainsi, il est possible d'avoir des informations personnalisées pour organiser une succession, par exemple, comme pour obtenir un crédit immobilier.

Les informations les plus recherchées sont aussi mises en avant sur la page d'accueil. Les services, modèles de lettres et simulateurs sont accessibles et regroupés directement sur les fiches pratiques, permettant une recherche simplifiée par thématique, dans une logique d'efficacité et de facilité d'accès.

A savoir : en 2021, Service-Public.fr a enregistré plus de 500 millions de visites, les équipes ont traité plus de 200 000 messages des internautes et répondu à plus de 212 000 appels téléphoniques des usagers.



Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !

Problème lors d'achats en ligne ?
Produit qui ne fonctionne pas ?
Rongeur dans un restaurant ?
Victime d'une arnaque ?
Problème de livraison ?

...
signal.conso.gouv.fr





LES INFORMATIONS

LA PAROLE AUX TRUCIDIENS

Mme Leduc, trucidienne, se propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix attractifs.

Vous pouvez la contacter au 06 03 41 23 80 pour une commande en janvier.

La mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

OBJETS TROUVES

Vous avez perdu des objets ? Renseignez-vous en Mairie.

Nous avons retrouvé des clés, des vêtements, etc.



FR-ALERT, LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE À LA POPULATION FRANÇAISE



La directive européenne du 11 décembre 2018 impose, aux 27 États membres de l'Union Européenne, l'obligation de se doter d'un système d'alerte des populations, via la téléphonie mobile.

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations est déployé sur tout le territoire. Ce dispositif permet d'envoyer des notifications sous forme de SMS, sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste, ...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. **Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.** Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel, ...)
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département, ...)
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone, ...)
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

UNE GROSSE FAIM ?

Depuis le 17 novembre, la Baraque à Pizz' vous attend en face des écoles, route de Châteauneuf, tous les jeudis de 18h30 à 21h30. ☎ : 07 50 01 82 54



ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'ALLÉE DES MIRABELLES



Une nouvelle association trucidienne dénommée « **ARAM** » (Association des Riverains de l'Allée des Mirabelles), dont le siège social est fixé 9 allée des Mirabelles à Trouy, a vu le jour récemment.

Ce lotissement fait l'objet de travaux non terminés. Le réseau d'eaux pluviales ne respecte pas les règles de construction et d'exploitation des réseaux d'eaux pluviales définies dans le fascicule 70. Le réseau d'eaux usées présente des fissures, des poinçonnements et des ovalisations. Des travaux complémentaires sont nécessaires. La station de relèvement des eaux usées n'a pas de conformité technique, les pompes n'ont pas été entretenues et des défauts apparaissent (vanne, compteur, ligne téléphonique, ...).

Pour toutes ces raisons, Bourges Plus refuse de reprendre les réseaux eau potable, eaux usées et eaux

pluviales dans le domaine public au vu des malfaçons existantes. Les trottoirs n'ont pas été réalisés en enrobé. Un problème d'urbanisme est aussi à régler.

Confronté à la liquidation judiciaire du lotisseur en 2017, à l'absence de réponse du liquidateur, à l'absence de réponse du notaire, les riverains ont décidé de créer cette association pour défendre leurs intérêts matériels et moraux.

La commune de Trouy leur apportera toute l'aide possible pour résoudre ces problèmes.

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ :

UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR TROUVER UN RENDEZ-VOUS EN MAIRIE



Pour pallier l'affluence des demandes et la difficulté des usagers à obtenir des dates de rendez-vous, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un moteur de recherche <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Pour cela, il vous faudra renseigner :

- la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 km) ;
- le motif du rendez-vous ;
- le nombre de personnes faisant une demande ;
- Votre localisation.

Le moteur de recherche vous propose des communes et des créneaux de rendez-vous disponibles sur une période de 3 mois maximum, selon les critères que vous avez indiqués. Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier. Une fois le créneau choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne.

Rappel : Pour effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous rendre dans une mairie proposant ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

À noter : Il est conseillé de vérifier la validité de vos titres d'identité et de ne pas attendre le dernier moment pour les renouveler. Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU CHER (CDAD18)

L'aide à l'accès au droit est un enjeu social important afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion.

La loi du 18 décembre 1998 modifiée précise ainsi que toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son lieu de résidence, doit pouvoir, en dehors de tout procès, connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de faire valoir ses droits.

Plus récemment, la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice dite « J 21 » a prévu, dans son article 1er, un renforcement de la politique d'accès au droit. Dans ce contexte, le CDAD du Cher a pour mission de développer la politique d'aide à l'accès au droit sur l'ensemble du département.

Créé depuis 1997, le CDAD est un groupement d'intérêt public présidé et dirigé de droit par le Président et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire.

Chaque année, dans le Cher, ce sont plus de 3 000 personnes qui bénéficient de ce service gratuit et anonyme. Plusieurs permanences vous accueillent, vous écoutent vous informent, vous renseignent et vous orientent en cas de difficultés d'ordre juridique.

La Municipalité de Trouy soutient cette action en leur attribuant une subvention.

Pour toutes questions, vous pouvez les contacter au 02 48 68 33 33 ou par courriel cdad@cdad18.fr.

LE NOUVEAU DISPOSITIF « ECOWATT »

L'AMF (Association des Maires de France) a signé une charte avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour s'associer au dispositif ÉcoWatt, qui permet de visualiser en temps réel le niveau de consommation d'électricité du pays et, par conséquent, les risques de délestage.

Chaque région s'affiche dans une couleur en fonction de ce niveau : vert, la consommation est normale. Orange, le système est tendu et les consommateurs sont appelés à multiplier les éco gestes. Rouge, le système est très tendu et des coupures sont inévitables si les usagers ne réduisent pas la consommation.

Il paraît donc particulièrement utile que cette carte soit visible et consultable le plus largement possible : grâce à elle, citoyens, entreprises et collectivités peuvent être alertés en temps réel des tensions sur le réseau et prendre les dispositions nécessaires.

Il est également possible de leur proposer de s'inscrire à « l'alerte vigilance coupure » proposée dans le même dispositif : il suffit de se rendre à l'adresse internet www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure et de fournir un numéro de téléphone portable et/ou une adresse internet pour recevoir, par sms ou par mail, une alerte en cas de risque de coupure. Avec toujours la même philosophie : si au moment d'une alerte, chacun fait en sorte de réduire sa consommation, cela peut conduire à ne pas avoir à effectuer de coupure. Il s'agit donc d'un geste citoyen.



TARIFS DE LA RESTAURANT SCOLAIRE



Face à l'augmentation des coûts de matières premières et d'énergie, la société Ansamble, notre prestataire pour la livraison des repas, a augmenté de 8 % son tarif de base le 1^{er} septembre 2022. Cette possibilité d'augmentation étant prévue dans la loi de marché, nous ne pouvons pas nous y opposer et elle fait augmenter notre tarif d'achat de 0,21 € par repas. Cette hausse a été estimée à environ 3 400 € supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2022.

Nous ne reporterons bien évidemment pas l'ensemble de cette augmentation aux familles dont les enfants fréquentent les restaurants scolaires. Néanmoins, une petite augmentation des prix des repas sera réalisée au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, un repas revient à environ 7 € à la commune (prix du repas + énergie + personnel, ...). Le prix actuel payé par les parents est de 3,88 € en moyenne, soit environ 50 % du coût, le reste étant à la charge de la commune.

RÉSERVATIONS CENTRE DE LOISIRS ET RESTAURANT SCOLAIRE

Dans un souci de recherches d'économies et de lutte anti gaspillage, nous souhaiterions ne plus distribuer systématiquement les fiches de réservation de ces services à compter de janvier 2023. Les fiches sont téléchargeables sur le site de la ville. Pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de télécharger et d'imprimer les fiches, quelques exemplaires papier seront disponibles au Centre de Loisirs du Bourg et à l'accueil périscolaire de l'école de Trouy nord. Nous vous remercions de nous aider à limiter nos distributions de papier.



ABSENCES NON JUSTIFIEES DES MERCREDIS

Depuis la rentrée de septembre, la réservation des mercredis au Centre de Loisirs est très plébiscitée et parfois des inscriptions sont refusées, faute de places disponibles. Or, dans le même temps, il y a beaucoup d'annulations de dernière minute non justifiées.

Si vous devez modifier vos réservations, merci de le faire au plus tôt afin de pouvoir satisfaire une famille sur liste d'attente. Les personnels du Centre de Loisirs seront à présent plus rigoureux sur les absences non justifiées et la réservation pourrait être facturée tout de même en cas de manquements trop fréquents.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2020, qui rentreront à l'école en septembre 2023, auront lieu au Centre de Loisirs les lundi 20 février et mardi 21 février de 9h à 18h30 et le mercredi 22 février 2023 de 9h à 12h.

Merci de prendre rendez-vous avec Mme TANNER, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la petite enfance, auprès du service enfance au 02 48 64 73 58. N'oubliez pas d'apporter le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de vos enfants le jour du rendez-vous.



présente son

MARCHÉ DE NOËL

Balade en calèche pour les enfants

Dimanche 4 Décembre
10h00 - 18h00

Vente d'huitres **Centre Culturel Trouy-Nord** **Restauration sur place**

Idees cadeaux, Décorations, Gourmandises, Artisans Producteurs ...

Tombola de Noël avec de nombreux lots
Tirage à 17h00

TNAPE Informations:
ecoletrouynord@gmail.com



**BONJOUR LES ENFANTS,
JE VIENDRAI VOUS RENDRE VISITE
AVEC MA SECRÉTAIRE LE**

**VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022
DE 18H00 A 19H30
A LA MAIRIE DE TROUY.**

**EN ATTENDANT, SOYEZ SAGE !
(Vous pouvez déjà déposer vos lettres
dans la boîte aux lettres de la mairie.
Surtout, mettez bien votre adresse que je
puisse vous répondre).**



Rejoignez-nous

ZUMBA
A L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

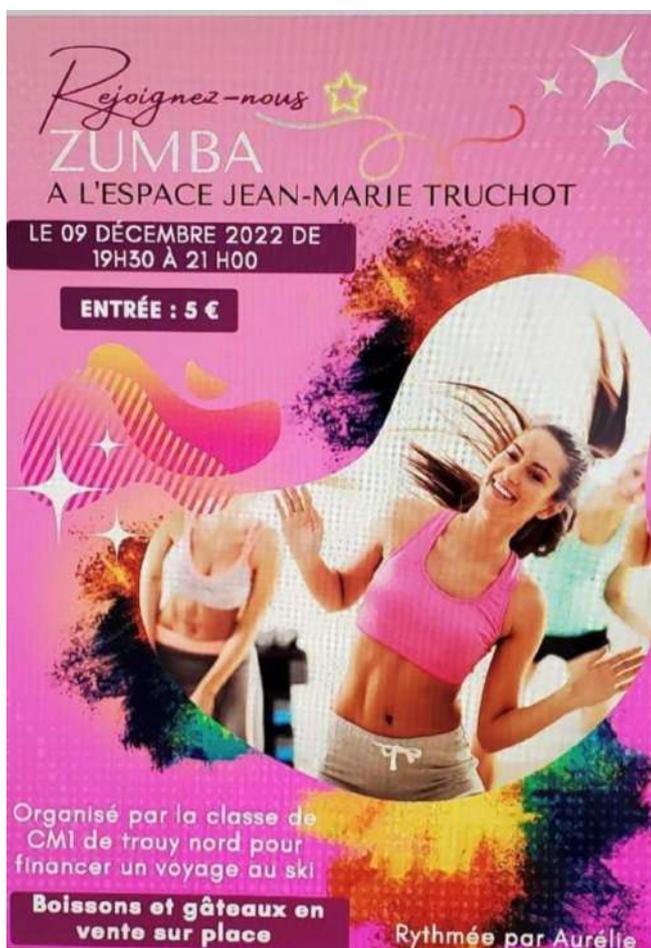
LE 09 DÉCEMBRE 2022 DE
19H30 À 21 H00

ENTRÉE : 5 €

Organisé par la classe de
CMI de trouy nord pour
financer un voyage au ski

**Boissons et gâteaux en
vente sur place**

Rythmée par Aurélie



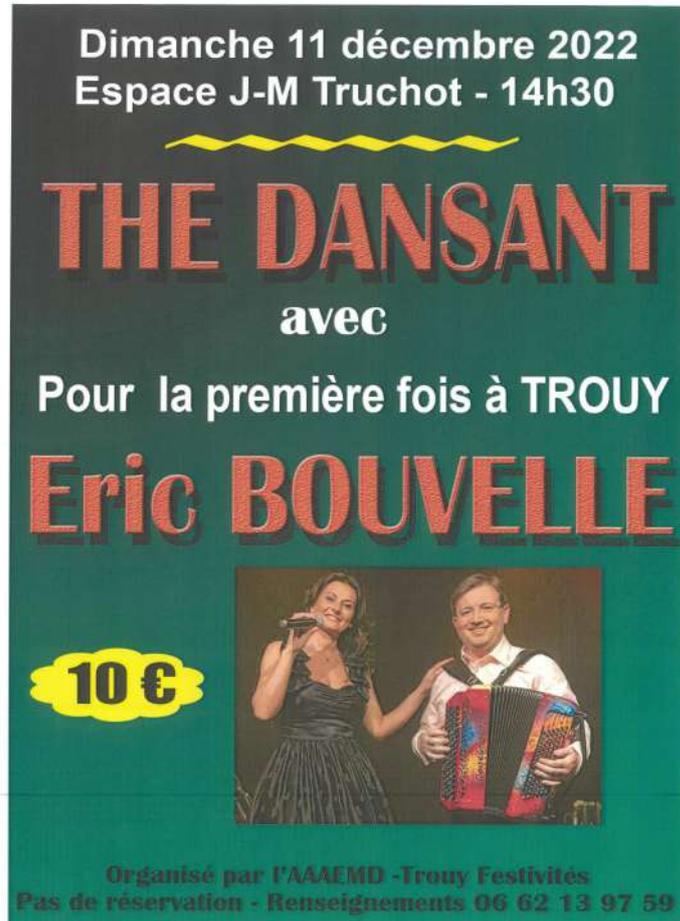
Dimanche 11 décembre 2022
Espace J-M Truchot - 14h30

THE DANSANT
avec

Pour la première fois à TROUY
Eric BOUVELLE

10 €

Organisé par l'AAAEMD -Trouy Festivités
Pas de réservation - Renseignements 06 62 13 97 59



TROUY
Espace JM Truchot
 31 décembre 2022 - 21h30
Réveillon de la St Sylvestre
 organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités

Menu préparé et servi par **Mehun Gastronomie**

Orchestre LOUP PARÇA

Menu

- ✦ Cocktail de la nouvelle année et ses douceurs
- ✦ Terrine de foie gras de canard au pain d'épices et gelée d'ananas accompagnée de son verre de "moelleux"
- ✦ Duo de lotte et saumon sauce safranée et son verre de Reuilly blanc
- ✦ Intermède glacé
- ✦ Filet mignon de porc farci au foie gras et abricot moelleux, petit jus au romarin, poêlée de patates douces, brick de légumes d'hiver
- ✦ Palette fromagère sur lit de verdure
- ✦ Entremet glacé aux marrons, rhum vanille
- ✦ Prince noir et ses mignardises
- ✦ Gratinée du petit matin

90€

Compris Reuilly rouge et une coupe de champagne

Cotillons

Renseignements et réservations au
 06 62 13 97 59 ou 02 48 20 07 01
 Alain LAUVERJAT

TROUY (18) Espace Jean Marie Truchot
Dimanche 8 Janvier
 de 14 h 30 à 19 h 30

THE DANSANT
 animé par

Les Frères BLANCHARD

10 €



Pour la 1ère fois à Trouy

Organisé par le Comité des Fêtes de Trouy

Dimanche 22 janvier 2023 - 14h30
 Espace JM Truchot - Trouy

THE DANSANT
 animé par
Sébastien PERRIN

10€



Organisation : AAAEMD Trouy - Festivités
 Renseignements A. Laverjat - 06 62 13 97 59
 Pas de réservation

TROUY
 espace Jean-Marie Truchot

samedi 28 janvier 2023
 de 9 h à 19 h

LEGO
 s'invite à la



Bourse toutes collections



et seront aussi présents :
 des pin's, des stylos,
 des fèves etc ...

TROUY

dimanche 29 janvier 2023

espace Jean-Marie Truchot

TROUY

de 8 heures à 18 heures

Bourse

d'échange & de vente
de capsules de muselets



renseignements & inscriptions au 06 45 09 03 33



TROUY BOURG
ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

SUPER LOTO

ANIME PAR JEAN-NOEL

SAMEDI 4 FEVRIER 2023

ORGANISE PAR LE GROUPEMENT DES PARENTS
D'ELEVES DE TROUY BOURG

RENSEIGNEMENTS : 06.37.10.03.35

Samedi 11 février 2023 - 20h
Espace JM Truchot - Trouy

Dîner dansant de la St VALENTIN

Menu préparé et servi par
MEHUN GASTRONOMIE



ORCHESTRE JEROME GAUTHIER

Organisé par AAAEMD Trouy Festivités
Renseignements Alain Lauverjat
06 62 13 97 59

TROUY (18) ESPACE JEAN MARIE TRUCHOT

DIMANCHE 12 FEVRIER
de 14 h 30 à 19 h 30

THE DANSANT

animé par

JEROME GAUTHIER

et ses musiciens



10 €

Organisé par le Comité des Fêtes

IPNS

34ème édition

TROUY



RENCONTRES artistiques

18 & 19 février 2023

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
de 14 h à 19 h

ENTRÉE GRATUITE

Ville de TROUY

TROUY temps libre



CYCLO CLUB DE TROUY

Dimanche 26 février 2023
Espace JM Truchot - TROUY

14h 30

THE DANSANT

animé par
Fabrice GUILLOT et Stéphane FABRE

Pas de réservation **Entrée 10€**
Renseignements 06 62 13 97 59



DEBALLAGE

vêtements enfants
jouets, puériculture

Dimanche 5 Mars 2023
de 9h à 16h

salle Jean-Marie Truchot - Trouy Bourg

Location à la table (1,20m):
4€ (non adhérent)
3€ (adhérent)

petite restauration sur place



Infos et réservations :
ecoletrouynord@gmail.com

Défilé de mode

Samedi 11 Mars 2023 à 20h00
Espace Jean-Marie Truchot

Créations de Fil ou Fer
Coiffures de Nouvel Hair
Bijoux de Hre Orwen
Filmé par Visio Cast

Entrée gratuite



Ville de TROUY

LES MANIFESTATIONS

L'AGVLD
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LOISIRS DÉTENTE.

A repris son activité pour la saison 2022/2023, dans une très bonne humeur avec anciens et nouveaux participants.

Il est toujours possible de venir assister se documenter et s'inscrire auprès des membres du bureau.

Trouv bourg: salle Multisports, équilibre tous les mardi
14h30/15h30 et 15h30/16h30.

Trouv nord: Centre Culturel les Talleries, Gym Volontaire.
Lundi : 18h30 à 19h30. Mercredi : 9h00 à 10h00. Jeudi : 18h30 à 19h30.

Pour tout contact; Tél 06 29 73 57 43 OU 06 10 33 28 65



music master
cours de musiques actuelles

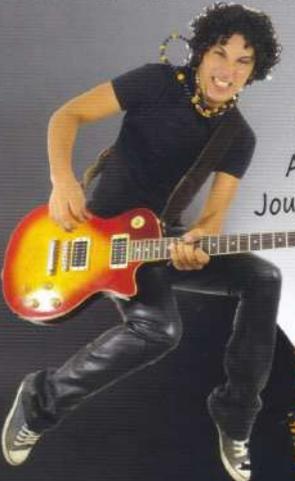
Simple curiosité
Besoin de challenge
Envie de vous amuser
Ambition de future star
Jouez dès les premiers cours !

pop rock blues
funk métal jazz

GUITARE
BATTERIE
BASSE
PIANO
VIOLON

contacts:
guitare (2 profs): 06 45 51 70 81
06 26 72 78 32
batterie: 06 81 56 78 60
www.acrobat.fr
basse: 06 14 68 29 92
piano et violon: 06 06 69 96 93

www.musicmaster-bourges.fr
2 avenue Roland Garros - BOURGES
Inscriptions directement auprès des professeurs.



REZAYNERGIE
Yoga, relaxation, méditation,
soins énergétiques et karmathérapie
Les Rogères - 18170 Rezy
06 12 92 33 22 - 06 30 54 85 51
rezaynergie@gmail.com
www.rezaynergie.fr
4947 812 226 718

Tarifs Saison 2022-2023

Adhésion à l'association (sauf à La Châtre et à Vicq-Exemptel) : 12 €

YOGA (sauf yoga prénatal, individuel et privé)

Abonnement annuel (septembre-juin, ± 38 semaines) :

1 cours par semaine * : 250 € / 2 cours par semaine : 280 € / cours illimités : 300 €

Abonnement 5 mois : 160 € * | 180 € | 200 €

Abonnement trimestriel * : 100 €

Abonnement mensuel * : 45 €

1 cours : 10 €

Tous les abonnements sont payables en 1 ou plusieurs chèques, par espèces ou par virement bancaire.

Tarif couple : 2^{ème} personne réduction de 20%

Chômeur, étudiant, RSA : réduction de 20%

YOGA NIDRA ou méditation Plaimpied (stage 6 semaines) : 60 €

YOGA PRÉNATAL individuel (sur rdv), 1 heure : 30 € **

YOGA INDIVIDUEL (sur rdv, max. 5 pers.), 1 heure : 42 € **

YOGA PRIVE (sur rdv, max. 10 pers.), 1h15 : 55 € **

* : 1 cours par semaine dans la même commune

** : + frais déplacement

YOGA A DISTANCE (audio ou visio)

Abonnement 10 mois (± 35 semaines) : 150 €

Si jumelé avec abonnement yoga en présentiel :

- abonnement 10 mois : 90 €

- abonnement 1 mois : 25 €

Abonnement audio ET visio : -10 %

MÉDITATION :

Formule 1 : en ligne (zoom.us) : (± 18 cours/9 mois d'octobre à juin)

Abonnement 9 mois : 180 € / 3 mois : 60 €

Formule 2 : à distance en audio : 20 € pour 4 séances

Aucun remboursement ne sera effectué sur les abonnements, sauf sur présentation de certificat médical.

En cas d'annulation de cours à cause des réglementations nationales (p.ex. Covid-19, etc.), Association RezaYnergie s'engage à rembourser à la fin de la saison 80 % du prix des mois non consommés pour les cours en présentiel, et mettra les cours à distance accessibles à tous les élèves.

A NE PAS MANQUER

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

3/12

Bourse aux jouets, GPE

11/12

Thé dansant, AAAEMD

4/12

Repas des Aînés, Municipalité

31/12

Réveillon, AAAEMD

7/12

Distribution des colis de Noël
aux Aînés, Municipalité

6/01

Vœux du maire, Municipalité

22/01

Thé dansant, AAAEMD

8/01

Thé dansant, Comité des Fêtes

28/01

Bourse aux collections, TTL

29/01

Bourse d'échanges, TTL

4/02

Rifles, GPE

19 et 18 /02

Rencontres artistiques, TTL

11/02

Dîner dansant, AAAEMD

26/02

Thé dansant, Cyclo Club

12/02

Thé dansant, Comité des Fêtes

CONSEILS MUNICIPAUX

Mardi 13 décembre 2022 à 18h30, Mardi 17 janvier 2023 à 18h30, Mardi 28 février 2023 à 19h

CENTRE CULTUREL

4/12

Marché de Noël, TNAPE

9/12

Dégustation de whisky français, les Chevaliers du Malt (19h)

MAIRIE

5/12

Commémoration journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

21/12

Remise lots concours maisons décorées de Noël

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : lundi 26 décembre 2022 et lundi 2 janvier 2023

CCAS : Fermé au public du lundi 19 décembre au lundi 2 janvier inclus. Contact téléphonique du lundi 19 au jeudi 22 décembre au 06.37.73.98.74 de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h (**à n'utiliser que pendant cette période**)

CDL : fermé pendant les vacances scolaires de Noël

BIBLIOTHEQUE : Samedi 24, lundi 26, samedi 31 décembre et lundi 2 janvier.



Franck BRETEAU, Maire de Trouy,

l'ensemble du Conseil municipal
et du personnel communal

vous présentent tous leurs vœux pour 2023 et
ont le plaisir de vous convier le

vendredi 6 janvier 2023 à 18h30

à l'Espace Jean-Marie Truchot,
avenue du Cabaret à Trouy bourg